



**Corporation de Gestion
de la Voie Maritime
du Saint-Laurent**

**The St. Lawrence
Seaway Management
Corporation**

AVIS DE GRÈVE DE 72 HEURES SUR LA VOIE MARITIME - MISE À JOUR

LE 20 OCTOBRE 2023

RELACHE IMMEDIATE

Cornwall (Ontario) – Le 18 octobre, UNIFOR a signifié à la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent un préavis de grève à compter de 00 h 01 le 22 octobre. Cette décision a été prise au cours de la dernière ronde de négociations qui a débuté le 17 octobre, et ces négociations se poursuivent.

La CGVMSL demeure engagée dans le processus de négociation, à respecter les principes de négociation de bonne foi et à obtenir une solution adaptée à la réalité de la Voie Maritime en tant que société à but non lucratif. Les progrès à la table des négociations continuent d'être lents, car les revendications salariales élevées des syndicats pourraient potentiellement conduire à une augmentation des péages à un niveau qui rendrait la voie navigable moins compétitive et, conséquemment, augmenterait le prix des marchandises qui y transitent.

La CGVMSL demeure en contact régulier avec l'industrie maritime et les mesures nécessaires pour une fermeture ordonnée sont maintenant en cours, comprenant l'établissement d'heures butoirs permettant aux navires de dégager en toute sécurité le système de la Voie Maritime avant l'heure butoir de grève de 00 h 01 le 22 octobre 2023. Il reste actuellement plus de 80 navires, dont 40 navires sous pavillon international, dans la Voie Maritime.

Tout arrêt, même de courte durée, aura un impact négatif sur la Voie Maritime alors que nous entrons dans la période la plus occupée de la saison de navigation. Compte tenu des préoccupations de la Voie Maritime concernant le transport du grain, une demande est en cours de dépôt auprès du Conseil canadien des relations industrielles afin d'obtenir une ordonnance du Conseil confirmant l'application du paragraphe 87.7(3) du Code canadien du travail relatif aux mouvements de grain. La CGVMSL poursuivra les négociations en vue de conclure une nouvelle entente sans interruption de service avant la date limite butoir du 22 octobre.

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent a été créée en 1998 à titre de société à but non lucratif par le gouvernement du Canada, les utilisateurs de la Voie Maritime et d'autres intervenants clés. Conformément aux dispositions de la Loi Maritime du Canada, la Corporation gère et exploite les actifs canadiens de la Voie Maritime du Saint-Laurent. Depuis la création de la Voie Maritime du Saint-Laurent en 1959, plus de 3 milliards de tonnes de marchandises ont été transportées par voie navigable.

Pour de plus amples renseignements concernant la Voie Maritime, SVP consultez le www.grandslacs-voiemaritime.com.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Jean Aubry-Morin

Vice-président aux relations externes

613-932-5170 x 3249

jaubrymorin@voiemaritime.ca

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent